

## Rachat de Crédit Fournisseur

<b>Objet</b>	Acquisition de biens d'équipement ou de prestations de services auprès d'un exportateur français PME ou ETI .
<b>Bénéficiaires</b>	Convention de rachat du crédit accordé par l'exportateur à son client, qu'il soit un Etat, un organisme public ou parapublic, une banque ou une entreprise étrangère.
<b>Modalités</b>	<p><b>Description</b></p> <p>L'assiette porte sur les biens ou services objet du contrat commercial. En outre peut entrer dans l'assiette du financement la prime d'assurance de Coface DGP</p> <p>Le rachat du crédit fournisseur est réalisé à la livraison ou à la réception des biens ou services concernés.</p> <p><b>Quotité</b>  <b>85% maximum de la part « exportée » du contrat commercial.</b>  Auxquels peut s'ajouter la <b>part sous-traitée localement</b> à hauteur de 30% maximum de la part « exportée ».</p> <p>Sur la partie «exportée », la <b>part étrangère</b> (éléments achetés hors de France ou du pays de destination) ne doit pas excéder</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 80% pour les exportateurs dont le CA est inférieur ou égal à 75 ME (en social)</li> <li>- 50% pour les exportateurs dont le CA est supérieur à 75 ME</li> </ul> <p>Le contrat commercial doit prévoir le paiement au comptant d'un acompte d'au moins 15%.</p> <p><b>Montant du crédit</b>  Minimum 1 M€, maximum 25 M€</p> <p><b>Devise</b>  Euros uniquement.</p> <p><b>Durée</b>  De 3 à 7 ans, à compter de la livraison ou de la réception provisoire, en fonction des matériels financés et des pays de destination.</p> <p><b>Amortissement</b>  Linéaire : échéances constantes en capital.</p> <p><b>Périodicité</b>  Semestrielle et plus rarement trimestrielle à terme échu.</p>

<b>Conditions financières</b>	<p><b><u>Tarification</u></b></p> <p><u>Taux fixe</u> : indexé sur le TICR (taux fixe administré). Le taux est fixé définitivement à la signature du contrat commercial.</p> <p><u>Taux variable</u> : indexé sur l’Euribor 6 mois spot (amortissement semestriel)</p> <p><b><u>Commissions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Commission d’arrangement: Flat calculée sur le montant total du crédit.</li><li>- Commission d’engagement : Calculée sur la partie non utilisée du crédit depuis la signature de la convention de cession du rachat jusqu’au décaissement des fonds.</li></ul>
<b>Assurance-crédit et garanties</b>	<p><b>La couverture de COFACE DGP est obligatoire</b> et pourra être complétée le cas échéant de garanties ou de sûretés.</p>
<b>Partenariats</b>	<p>Le cofinancement de programme sera systématiquement privilégié s’il est possible, en particulier pour les opérations d’un montant supérieur à 10 M€.</p>
<b>Contact</b>	<p><b>Pour contacter Bpifrance dans votre région : <a href="http://bpifrance.fr">bpifrance.fr</a></b></p>